tions diplomatiques entre les deux pays.

Ces dernières difficultés concernaient, on se le rappelle, l'engagement à prendre par la France de renoncer, et pour le présent et pour l'avenir, à toute indemnité pécuniaire M. Velasco voulait que cet engagement précédât la reprise des relations diplomatiques. Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, tenait au contraire à ne pas se lier à l'avance.

A la suite de conférences qui ont eu lieu hier et avant-hier entre M. de Freycinet et le délégué mexicain, le différend a été aplani : les engagements réciproques seront pris au moment de la nomination des ministres plénipotentiaires des deux pays.

Ainsi se trouvent définitivement terminées des négociations qui, avec des alternatives diverses, n'auront pas duré moins de huit années.

On peut donc considérer maintenant comme un fait accompli la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Mexique.

—

Le baron Gustave de Rothschild a acheté à M. Suchetet, prix du Salon, le marbre de la *Biblis* : prix 25,000 francs. Le jeune sculpteur offre le plâtre à son département qui lui a fait une pension de douze cents francs pour l'aider à attendre le jour du succès. Le patron interdit toute reproduction de l'œuvre, sauf un petit marbre promis par l'auteur au docteur Fauvel.

—

Nous lisons dans *Paris-Journal* :

« Le bon exemple donné par M. le procureur général Francisque-Rive ne sera pas perdu.

» M. Delourrou, procureur général à Pau, entré dans la magistrature au 4 septembre et dont les sentiments républicains et catholiques sont notoires, est parti pour Paris dans l'intention de donner sa démission, afin de ne pas s'associer à l'exécution des décrets du 29 mars.

—

Tout s'explique. Le général Farre est un enthousiaste de Béranger et c'est pour être agréable aux mânes du chansonnier populaire, qu'il a décrété la suppression des tambours.

Qui ne connaît, en effet, la chanson :

Tambours, cessez votre musique ;
Rendez la paix à mon réduit ;
J'aime peu votre politique,
Et moins encor j'aime le bruit.
Tambours des nuits, tambours des jours,
Tambours, tambours, tambours, tambours,
M'étourdirez-vous donc toujours,
Tambours, tambours, maudits tambours !

Désormais Béranger pourra dormir tranquille.

—

On écrit de Montélimar, 21 juin :

« M. Rochas, lieutenant-colonel du 111e régiment territorial, vient d'être mis à la suite. Il a été remplacé par M. Grymonprez, chef de bataillon en retraite. M. Rochas était un officier très distingué, dont la carrière militaire comptait plus de trente années de services. Il avait fait les campagnes de Crimée, d'Italie et d'Allemagne et, commandé à Belfort un régiment de mobiles du Rhône, avec lequel il occupa le château de cette place pendant toute la durée du siége. La nouvelle du remplacement du brave colonel a été accueillie avec regret les territoriaux du 1er arrondissement de Lyon, qui forme la moitié du 111e régiment, et dont plusieurs se rappellent la vaillante conduite du défenseur de Belfort.

» Comment tous ses collègues, M. Rochas n'a été averti que par les journaux de la mesure qui le frappait. Il a publié un ordre du jour très digne, dans lequel il engage ses anciens compagnons d'armes à rester unis et fidèles à la discipline militaire, sans tolérer l'invasion de la politique parmi eux. »

—

A-t-on remarqué, dans le discours de M. Gambetta, ce passage :

« Trinquet qui, heureusement a été gracié... »

Jusqu'à ce jour, tous les journaux donnaient le candidat du XXe arrondissement pour un pensionnaire de la Nouvelle-Calédonie.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

—

Les proscrits de la Commune n'attendent pas la promulgation de la loi d'amnistie pour rentrer en France. Quelques-uns d'entre eux sont déjà venus faire un tour à Paris pour juger de la situation.

Le gouvernement paraît décidé à user de la plus grande indulgence dans cette circonstance.

—

Si nous en croyons un renseignement que nous tenons de source autorisée, il paraîtrait que M. Grévy a l'intention d'adresser aux présidents des deux Chambres le jour de la promulgation de la loi d'amnistie un message pour essayer de rassurer le pays sur les conséquences et les effets de la nouvelle loi.

Cette résolution aurait été prise par le Président de la République à la suite d'un entretien qu'a eu avec lui M. Gambetta.

[redacted]

Lundi soir, dès que M. Grévy eut pris connaissance du compte-rendu de la Chambre, il fit parvenir à M. Gambetta une lettre de félicitations dans laquelle il lui disait : « Vous êtes le premier soutien de la République. »

—

On nous affirme que M. Constans a répondu négativement et fermement à la communication de M. Andrieux qui lui exprimait le désir de se retirer de la préfecture de police.

—

Une importante protestation de députés et sénateurs sera publiée et affichée le 30 juin, si le gouvernement met à exécution les décrets du 29 mars.

—

Le tribunal civil de Brest a rendu un jugement par lequel il condamne la commune de Lambézellec à payer aux Frères des Ecoles chrétiennes une indemnité de six mois de traitement, conformément à leurs statuts, à raison de la fermeture des écoles qu'elle leur avait confiées dans un établissement dit du « Pilier-Rouge », et, de plus, nomme des experts pour évaluer les « impenses » faites par les Frères de cet établissement pendant les douze années qu'ils l'ont tenu.

LA REVOLTE DES ARABES contre les Turcs

Décidément la Turquie file un mauvais coton. Après l'annonce de la révolte des Arabes Moufetiks, près de Bagdad, quelques télégrammes de Constantinople ont étouffé l'affaire en disant que le pacha de Bagdad avait tout arrangé. Mais une lettre venue de cette ville nous apprend que les choses sont loin d'être en si bon état.

Mansour-pacha, le chef des révoltés, a pu mettre 20,000 cavaliers sur pied, et il tenait, il y a quelques semaines encore, Abdul-Rahman pacha, vali de Bagdad, en échec. Celui-ci avait l'ordre de cerner les rebelles. Il envoya quatre bataillons, mais ils furent faits prisonniers, pour n'avoir pas bien gardé leurs communications. Ce coup hardi effraya le vali, qui concentra toutes ses troupes à la hâte pour se mettre à l'abri d'une surprise. En même temps, sur l'ordre de la Porte, il entama des négociations indirectes pour la paix. Il prodigua prières et promesses au frère de Mansour pacha pour amener ce dernier à composition.

La Porte alla même jusqu'à offrir à ce hardi et puissant rebelle la place de vali du vilayet de Bassorah, ainsi que plus d'un privilége héréditaire à sa famille.

Mais les plus séduisantes promesses laissèrent Mansour-pacha indifférent. Du moins il refusa tout. Pouvait-il accepter d'ailleurs sans se voir abandonner par ses Arabes, qui auraient choisi un autre chef ? La haine entre les Arabes et les Turcs est du plus pur fanatisme. Les premiers s'appellent les « pionniers de la culture orientale » ; les seconds se considèrent toujours comme la race dominatrice et méprisent les Arabes vaincus. Cette haine se retrouve également chez le clergé turc.

Il y a dans toute cette affaire un indice des dispositions des peuplades arabes, à peine soumises, qui habitent la Syrie et la Mésopotamie. Si l'on se rappelait à Constantinople le voisinage de l'Egypte arabe et les succès de Méhémet-Ali pacha en 1841 en Syrie, on administrerait mieux tous ces pays. Mais les pachas ne pensent qu'à eux.

Comice agricole de l'arrondissement de Lille

Séance du 16 Juin 1880

Présidence de M. BAUCARNE-LEROUX

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. — Correspondance : Envoi de tableau d'horticulture destinés aux écoles primaires, par M. Delattre, instituteur à Flines ; renvoyés à la commission de la visite des écoles.

Réception et présentation de nouveaux membres.

Commission. — Le Comice désigne les membres qui font partie de la commission d'examen des certificats des vieux serviteurs agricoles. Il est décidé que cette commission se réunira le mercredi 30 juin.

Lins. — M. Ladureau communique une note sur la composition chimique de la graine de lin et sur la manière de distinguer d'après l'âge et la provenance de cette graine.

Les cultivateurs français emploient pour leurs semailles plusieurs millions de kilos de graines de lin provenant de Russie, ce sont les graines de tonnes ; ces graines donnent naissance à d'autres qui peuvent encore être semées ; ce sont les graines de sous-tonne ; mais à la troisième année, elles ne peuvent plus donner que des produits sans valeur. — Il est donc important de pouvoir reconnaître la nature des graines que l'on achète et de se mettre en garde contre les falsifications trop fréquentes.

C'est pour résoudre ce problème que M. Ladureau a entrepris l'analyse d'un grand nombre d'échantillons de diverses provenances ; il a pu reconnaître presqu'infailliblement, au moyen de la proportion d'acide phosphorique, de magnésie de potasse et de chaux, quelle était la provenance et l'âge des graines analysées.

Il se propose de poursuivre des études dans le but de reconnaître si l'on ne pourrait pas arriver à produire en France des graines indéfiniment propres aux semailles.

M. le président demande à M. Ladureau s'il a observé dans les champs de lin de cette année, des inégalités remarquables de végétation qui feraient supposer que deux sortes de lin ont été semées ; la différence de hauteurs des tiges est quelquefois de 20 et 30 centimètres. Y a-t-il un résultat de mélange de la graine ou un effet des influences atmosphériques.

Beaucoup de membres présents déclarent avoir fait la même observation ; il y a eu une sorte d'arrêt de croissance sur certains points du même champ, bien que la graine semée ait été très-humogène ; certains champs ont offert ce phénomène lorsque d'autres, voisins, ensemencés avec la même graine, n'ont rien eu de semblable.

De la discussion de ces diverses observations il semble résulter que ce n'est pas un effet de la graine, mais plutôt des influences atmosphériques.

On a constaté cette année très-peu de sevalure, ce qui s'expliquerait par l'état meuble et perméable du terrain qui a reçu l'ensemencement. — M. Ladureau l'attribue aussi au temps pluvieux de l'année dernière qui n'a pas permis au *trips lini* de se produire normalement.

La séance est levée à une heure.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Nous avons dit déjà que deux congrégations religieuses sont, à Roubaix, placées sous le coup des décrets du 29 mars : ce sont les RR. PP. Récollets et les Clarisses.

Ni les Récollets ni les Clarisses n'ont reçu, jusqu'ici, croyons-nous, de communication du gouvernement. Une enquête toute officieuse aurait été faite, nous assure-t-on, par la police, sur le nombre de religieux ou de religieuses habitant chacun de ces couvents, sur les règles auxquelles on y obéit, etc. Les agents chargés de cette enquête, auraient évité, paraît-il, de se présenter soit chez les Recollets, soit chez les Clarisses ; ils auraient pris leurs renseignements dans les environs, près des personnes fréquentant ordinairement l'une ou l'autre chapelle.

On sait que la maison habitée par les Clarisses ne leur appartient pas ; elle est la propriété de la famille Desclée qui l'a fait construire. Nous nous demandons avec beaucoup de curiosité, comment on compte s'y prendre, pour empêcher désormais cette famille de recevoir *chez elle* qui bon lui semble.

Nous consacrerons demain un article spécial aux RR. PP. Récollets et à l'œuvre admirable qu'ils accomplissent parmi nous ; nous dirons aussi quelle mission remplissent les Clarisses. Constatons seulement que le jour où l'on sera parvenu à les chasser, — si on y parvient, — on frappera du même coup deux cents familles pauvres dont les enfants reçoivent dans ce couvent *l'instruction gratuite*, bien gratuite celle-là puisqu'elle ne coûte pas un sou aux contribuables, et que la maison où elle se donne n'a pas été construite selon les principes de la combinaison de Mollins.

Cela rappellera ce qui s'est fait en 1793, alors qu'en haine de la religion — du cléricalisme, comme on dit si sottement aujourd'hui, — on a fermé toutes nos écoles gratuites (qui étaient tenues par des religieux ou par des laïques suspects), et retardé ainsi de plus d'un demi-siècle les progrés de l'instruction populaire.

—

Le 200e anniversaire de la Fondation de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes sera célébré à Roubaix, le dimanche 4 juillet, dans l'Etablissement de la rue de la Paix.

Nous publierons prochainement le programme de cette fête.

Expériences téléphoniques

Le téléphone perfectionné qui a été mis mardi soir en expériences a donné des résultats très satisfaisants et prouvé qu'un grand pas a été fait dans la voie du progrès pour rendre cet appareil plus pratique et plus utile. Les premiers téléphones avaient un grave inconvénient : ils exigeait tout l'attirail de fils, boutons de service et sonneries pour les signaux d'avertissement ; cet inconvénient est supprimé ; il suffit de souffler dans un tube et le son produit est facilement perçu à la station d'arrivée par une personne travaillant à quelques mètres de l'appareil.

La salle des adjudications de la Mairie a été mise en communication avec la salle des cours publics du collège par les fils qui servent pour l'horlogerie électrique. Les courants se transmettent au contournant la Grande-Place, en longeant la Grande-Rue, en passant par l'Abattoir, en reprenant la Grande-Rue et suivant ensuite la rue du Collége. Or, dans ces conditions, les signaux d'avertissement, les airs d'une petite boîte à musique, les paroles échangées de la Mairie au Collége par le parcours indiqué ont été très facilement entendus. Les amateurs et intéressés pourront répétés personnellement les expériences en se rendant à la salle des adjudications à la Mairie où à la salle des cours publics au Collége le lundi 28, le mardi 29, le mercredi 30, de 11 heures à midi.

L'abbé H. VASSART.

—

LA GRÈVE DES OUVRIERS EN FER. — M. Dutilleul, maire de Lille, a eu mardi une entrevue avec les délégués des ouvriers en fer auxquels il a promis de faire tout son possible pour amener une prompte entente avec les patrons.

Les journaux de Lille publient la communication suivante :

« Par suite de la fermeture presque générale des ateliers de construction et fonderie, les ouvriers modeleurs ont cru prudent de reprendre leurs anciens métiers et travaillent déjà la menuiserie.

» Tous ceux en chômage qui désireraient les imiter peuvent se présenter tous les jours de 8 h. du matin à 7 h. du soir.

» Des places vacantes sont à leur disposition, rue André, 7. »

Les mouleurs en avaient aujourd'hui appelé de la décision des prud'hommes du 22 courant.

Les prud'hommes réunis aujourd'hui en assemblée plénière, patrons et prud'hommes ouvriers, ont confirmé à l'unanimité la décision première.

—

Le noyé retiré de la Deûle le 22 courant a été reconnu. C'est le nommé Ch. Warny, âgé de 32 ans, né à Tournai et employé photographe à Roubaix. Il était disparu depuis le 12 juin.

—

Le Conseil d'administration, préoccupé de la mission que la Société industrielle s'est imposée dans des statuts, a prié M. Terquem, professeur de physique à la Faculté des sciences et membre de la société, de faire une conférence sur la *Matière radiante*, découverte très intéressante par sa nouveauté, son originalité et les expériences qui en accompagnent l'explication.

M. Terquem a bien voulu accepter la proposition du conseil, et sa conférence aura lieu dans le Grand amphithéâtre de la Faculté (rue des Fleurs,) à Lille le lundi 28 juin, à huit heures du soir.

—

Un incendie a éclaté, hier soir, dans la ferme Penez, à Bondues.

Excepté la maison d'habitation, tout a été la proie des flammes.

Nous donnerons demain de plus amples détails.

—

Un accident assez grave est arrivé à un ouvrier nommé Philippe Exubère, qui travaillait à la maison en construction située près des Halles de Tourcoing.

Une pierre qu'on venait de fixer à la partie supérieure de la maison s'est détachée et lui est tombée sur la tête.

Cette pierre, du poids de 3 kilos, a donné en plein sur le côté gauche du crâne et y a ouvert une large blessure.

Le blessé a reçu les soins immédiats du docteur Dewyn, puis a été transporté à l'Hôtel-Dieu. La boîte cranienne est fracturée assez fortement ; la blessure est grave.

Il y a quelques jours, le même accident s'est produit ; une pierre de pareille dimension est tombée, mais heureusement sans atteindre personne.

—

La première fête de gymnastique, organisée par l'association régionale des gymnastes du Nord, aura lieu le dimanche 27 juin.

La Société de gymnastique et d'armes, l'*Ancienne de Lille*, celle de *Wazemmes-Lille* et la *Patriote de Lille* figurent en tête, avec le concours des Sociétés associées des départements du Nord et du Pas-de-Calais, et des Sociétés de la Fédération belge de gymnastique. Le programme des exercices est fort détaillé et fort intéressant. C'est une solennité qui attire énormément du monde à Lille. La réunion des gymnastes a lieu à dix heures du matin à l'Hôtel des Canonniers. L'entrée des gymnastes, sur le terrain de la fête, place de la République, aura lieu à quatre heures.

—

Hier mardi, vers quatre heures du soir, des soldats qui se promenaient au grand fort d'attaque, à Lille, ont trouvé pendu dans la voûte des fortifications, le squelette d'un militaire du 127e de ligne, en garnison à Valenciennes. Leur premier soin fut d'avertir les autorités militaires de leur découverte. Les habits portaient le no 396, avec l'inscription suivante : « 4me trimestre 1879, 3me compagnie, 3me bataillon, Valenciennes. »

La mort remonte à plusieurs mois et le corps était rongé par les vers ; il était arrivé à un tel point de décomposition que lorsqu'on voulut le détacher, la tête se sépara du tronc.

Le cadavre était horrible à voir.

Y a-t-il eu crime ou suicide ? c'est ce que l'enquête qui est ouverte démontrera bientôt.

—

La nommée Irma Pruvost a été arrêtée pour contravention à la police des chemins de fer en montant dans un compartiment de 3e classe, de Saint-Omer à Lille, n'ayant pas de billet ni d'argent pour payer sa place.

—

Le 2e conseil de guerre, dans sa séance du 23 juin 1880, a jugé les affaires suivantes :

1° Modeste Cozette, soldat au 110e de ligne, vol de 2 fr. 90, au préjudice d'un militaire. — Un an de prison.

2° Martin Dauthuille, soldat au 72e de ligne, vols de pains au préjudice d'un militaire. — Acquitté.

3° Jean-Baptiste Clément, caporal au 43e régiment d'infanterie, vol d'un pantalon au préjudice d'un militaire. — Un an de prison.

—

Expulsés :

Auguste Debooschère, 23 ans, filtder, Lille, parents belges. — Rosalie Hulin, 24 ans, cuisinière. — Marius Frédéric Vandewestine, 28 ans, chauffeur, Gand. — Gustave Vandendriessch, 19 ans, domestique, Lille, parents belges.

Conseil de Prud'hommes de Tourcoing

Election de huit membres Patrons

Nous, Préfet du département du Nord, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 1er juin 1853, sur les élections des Conseils de Prud'hommes ;

Vu les listes électorales du Conseil des Prud'hommes de Tourcoing ;

Attendu qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement, par suite de démissions, des huit prud'hommes patrons du Conseil de Prud'hommes de Tourcoing, dont les noms sont indiqués au tableau reproduit ci-après :

Noms et Prénoms des membres démissionn.	Catégorie	Série	Année de l'expiration
Louis Honoré-Dumortier	1re	2e	1882
Joseph Lemaire-Caulliez	1re	1re	1885
François Scalabre-Delcour	2e	2e	1882
Pierre Pollet-Duriez	2e	1re	1885
Ch. Lorthioit-Peenaert	3e	1re	1885
Victor Lemaitre-Seynave	3e	2e	1882
François Masure-Lorthiois	4e	1re	1885
Louis Duhamel-Dujardin	4e	2e	1882

Arrêtons :

Article premier. — Les patrons appartenant au 1re, 2e, 3e et 4e catégories du Conseil de Prud'hommes de Tourcoing, sont convoqués au lundi 3 juillet prochain, à neuf heures du matin, à la mairie de Tourcoing, à l'effet de procéder savoir :

1° A l'élection d'un membre, pour chaque catégorie, en remplacement de MM. Honoré-Dumortier, Scalabre-Delcour, Lemaître-Seynave et Duhamel-Dujardin, dont le mandat expirait en 1882 ;

2° A l'élection également d'un membre, pour chaque catégorie, en remplacement de MM. Lemaire-Caulliez, Pollet-Duriez, Lorthioit-Peenaert et Masure-Lorthiois, dont le mandat expirait en 1885.

Article deux. — Les assemblées électorales seront présidées par le Maire de la ville de Tourcoing, ou par ses adjoints, ou, en cas d'empêchement, par les conseillers municipaux désignés à cet effet par le Maire. Le Président de chaque assemblée désignera, parmi les électeurs présents, deux scrutateurs et un secrétaire pour compléter le bureau.

Article trois. — Il y aura des urnes distinctes par catégorie.

Article quatre. — Les choix pour la nomination des Prud'hommes, ne peuvent porter que sur des électeurs de la catégorie âgés de trente ans accomplis, sachant lire et écrire, jouissant de leur droit civils et politiques, et domiciliés depuis trois ans au moins dans la circonscription du Conseil.

Au premier tour de scrutin, nul candidat ne sera proclamé s'il n'a obtenu la majorité *absolue des suffrages* exprimés ; au second tour, la majorité relative suffira.

Le scrutin devra durer au moins trois heures.

Article cinq. — Des cartes ou lettres d'avis seront délivrées à l'avance, à la diligence de M. le Maire de Tourcoing, à tous les électeurs.

Article six. — Le présent arrêté sera immédiatement publié et affiché dans toutes les communes comprises dans la circonscription du Conseil de Prud'hommes.

Lille, le 19 juin 1880.

Le Préfet du Nord,
PAUL CAMBON.

Les fêtes d'Armentières

Voici l'extrait-verbal du rapport du jury relatant le résultat du Concours d'Orphéons :

Concours de lecture à vue

Orphéons. — 3me division française

1er prix, à l'unanimité, les *Enfants de Jean-Bart*, de Dunkerque ; 2me les *Amis Réunis*, de Lys-lez-Lannoy ; 3me, *ex æquo*, les *Mélomanes Roubaisiens* et l'*Union Chorale* d'Aire-sur-la-Lys.

2me division française

1er prix, *ex æquo*, à l'unanimité, l'Union Chorale *Saint-Eloi*, d'Aulnoye-lez-Berlaimont et l'*Union des Travailleurs*, de Roubaix ; 2me la *Lyre Carvinoise* ; 3me l'*Echo des Bardes*, d'Aire-sur-la-Lys.

1re division française

1er prix *Cercle musical* d'Hazebrouck.

1re division étrangère

1er prix, à l'unanimité et avec félicitations du jury, l'*Union*, de Tournai.

Division supérieure française

1er prix, à l'unanimité et avec félicitations du jury, *Union orphéonique*, de Cambrai ; 2me Le *Choral*, de Montreuil-sous-Bois.

Division supérieure étrangère

1er prix, à l'unanimité et avec félicitations, la *Société royale des Orphéonistes*, de Tournai.

Division d'excellence internationale

1er prix, à l'unanimité et avec félicitation du jury, la société des *Orphéonistes*, de Douai.

Concours d'exécution

3e division française

1er Prix à l'unanimité : prix ascendant : *Les Enfants de Jean-Bart*, de Dunkerque ; 2me La *Concorde de Comines* ; 3me, à l'unanimité, ajouté par le jury avec félicitations à l'*Union Chorale* d'Aire-sur-la-Lys. Les sociétés des *Mélomanes Roubaisiens* et des *Amis-Réunis*, de Lys-lez-Lannoy, ayant produit des documents d'inscription qui ne sont pas en règle, le jury décide à l'unanimité pour Roubaix et à la majorité de 4 voix contre 1 pour Lys-lez-Lannoy, que ces sociétés seront entendues si elles le désirent, mais seulement hors concours. A la suite de cette audition, le jury décerne à l'unanimité un 3me prix (médaille de vermeil) aux *Mélomanes Roubaisiens*. Les *Amis-Réunis*, de Lys-lez-Lannoy ne se présentent pas.

3me division étrangère

A l'unanimité le 1er prix les *Mineurs Réunis*, de Wasmes ; 2me, ajouté par le jury, à l'unanimité la *Renaissance*, de Wervicq.

Deuxième Division française :

1er prix : l'*Echo des Bardes*, Aire-sur-la-Lys ; 2e prix à l'unanimité, l'*Union chorale St-Eloi*, d'Aulnoye-lez-Berlaimont, 3e prix à l'unanimité ajouté par le jury, l'*Union des Travailleurs*, de Roubaix ; 4e à l'unanimité ajouté par le jury, la *Lyre Carvinoise*.

Première division française :

1er prix à l'unanimité, au Cercle musical d'Hazebrouck.

1re division française :

1er prix à l'unanimité, avec félicitations du jury, l'*Union Chorale*, de Tournai.

Division supérieure française :

Prix unique à l'unanimité, l'*Union orphéonique*, de Cambrai ; 2e, le *Choral*, de Montreuil-sous-Bois.

Le Jury n'accorde à cette société un second prix que parce que cette société se trouve qu'en deuxième section de division supérieure.

Division supérieure étrangère :

1er prix, Schaerbeck-lez-Bruxelles, société le *Progrès* ; second 1er prix, Société royale des Orphéonistes de Tournai.

Concours d'honneur international :

Prix part à ce concours les sociétés qui ont remporté chacune le 1re prix dans les divisions française et étrangère.

Prix : l'*Union de Tournai.*

Concours entre les sociétés qui ont obtenu le 1er prix d'exécution dans les divisions supérieures française et étrangère :

Prix : le *Progrès*, de Schaerbeck-les-Bruxelles.

Division d'excellence :

Prix : les *Orphéonistes de Douai.*

—

— DOUAI. — Samedi, une petite fille âgée de six ans, nommé Adéline Pierret, a été trouvée perdue dans les rues de cette ville.

Cette enfant qui a dû être abandonnée par ses parents, dit être originaire de St-Michel, près Saint-Pol.

— DUNKERQUE. — Le meurtrier Wels a été amené hier dans le cabinet de M. de Vienne, juge d'instruction. Il a renouvelé ses aveux et a été ramené à la maison d'arrêt où il est toujours l'objet d'une surveillance spéciale. Son attitude n'a pas changé, et il est toujours aussi insolent et aussi grossier.

DENAIN. — Le conseil municipal de cette ville républicaine a dans sa séance d'hier, voté d'urgence les fonds nécessaires à la célébration de la fête du 14 juillet.

— ARRAS. — Deux décrets de Joseph Lebon, rappelés par la *Montreuilloise*, à propos de l'abrogation de la loi de 1814 sur le respect du dimanche :

« Pendant la grande révolution, la semaine se composait de dix jours, et le repos était obligatoire le dixième jour appelé décadi ; en revanche, il était défendu de rester à rien faire ou de vêtir ses beaux habits le ci-devant dimanche à moins que ce ne fut aussi le décadi. Pour en convaincre nos lecteurs, citons deux décrets du fameux Joseph Lebon, représentant du peuple à Arras.

» Joseph Lebon requiert le Conseil de la commune d'Achicourt, sous la responsabilité de chacun de ses membres, de faire loger et nourrir, jusqu'au retour du représentant du peuple, cent quatre-vingts hommes de la garde nationale d'Arras sous l'inspection des commissaires Duponchel et Marteau autorisés par ces présentes à toutes opérations propres à faire connaître la malveillance et le fanatisme des habitants dudit Achicourt — Déclare que le premier ci-devant dimanche où les femmes, baudets et provisions d'Achicourt manqueront de se trouver en abondance au marché d'Arras, les maisons des membres du Conseil général seront rasées comme celles d'ennemis du peuple — charge ledit Comité de faire arrêter et conduire à Arras en arrestation toute femme ou fille d'Achicourt qui se parera encore les ci-devant dimanches à moins que ces dimanches ne tombent un décadi. » (Archiv. départ. — 31 janvier et 2 février 1794.)

Le second décret vise principalement les habitants d'Arras et ceux de Neuville-Vitasse.

« Le Conseil général de la commune d'Arras donnera ordre sur le champ à tous les soldats de police de se répandre dans les promenades et sur les remparts comme dans les lieux publics et d'y arrêter toutes les femmes et les filles endimanchées. Les aristocrates ou fanatiques seront définitivement constituées en arrestation.

» Joseph Lebon instruit que les compagnons de cultivateurs, appelés ci-devant valets de charrue, égarés par le fanatisme, s'opiniâtrent à célébrer les ci-devant jours de fêtes et dimanches et enlèvent ainsi un temps précieux à l'agriculture, arrête :

« Que tout domestique, valet de charrue ou autre ouvrier qui chômera d'autre jour que le décadi sera mis en état d'arrestation comme suspect, et que les municipalités qui n'exécuteront pas le présent arrêté seront elles-mêmes considérées comme suspectes et traitées comme telles ». Archiv. Départ. — Décret du 10 mars 1794.)

— BOUCHAIN. — Lundi, vers cinq heures du soir, Leboucq Alfred, serrurier à Bouchain, se baignait près de l'embouchure de la Sensée : il eut la fatale idée de plonger d'une grande hauteur à un endroit peu profond et pavé de briques où se brisa la tête.

Ses camarades de baignade, MM. E. Gallez, négociant et G. Simon fils, le retirèrent et lui donnèrent les premiers soins. Il reprit connaissance et fut transporté à l'hôpital Dronsart, où il expirait mardi matin, vers trois heures.

Il laisse une veuve et quatre enfants en bas âge dont le dernier a un mois à peine.

— SAINT-OMER. — Les assises du Pas-de-Calais pour le troisième trimestre, s'ouvriront à St-Omer le 1er septembre, M. Hibou, président ; MM. Bourgeois et Lambert-Roode, juges-assesseurs.

— ARMENTIÈRES. — On lit dans le *Petit Nord* :

« On se souvient de ce pauvre fou, J.-B. Delemare, âgé de soixante ans, qui avait été trouvé étranglé par la camisole de force, qu'on lui avait mal endossé. Ce qui rendait cette mort plus étrange, c'est que le corps portait des traces de contusions, et des places noires provenant de coups. Le gardien chargé de le surveiller, ouvrier de ferme, employé depuis trois semaines dans cette maison d'aliénés, dirigée par M. le docteur Bouteille, a pu, expérimenté qu'il était, mal adapter la camisole de force. Mais les traces de coups demandaient explication, et ce même gardien déclare que c'est le fou qui, en se débattant, s'est fait lui-même ces contusions. Le gardien a été, néaumoins mis en état d'arrestation.

» M. Gand, juge d'instruction, et M. Boyer-Chamart, substitut, se sont transportés hier à Armentières pour faire une enquete.

» M. Houzé de l'Aulnoit a été chargé de l'autopsie du cadavre.

— AVESNES. — Le sieur Eve, âgé de dix-huit ans, depuis quelque temps sans ouvrage, passait les nuits dans une carrière à plâtre, près Raucourt.

Hier, il s'était couché, comme d'habitude, et dormait sur le four quand les ouvriers vinrent et, sans s'apercevoir de sa présence, commencèrent à cuire leur plâtre. Une odeur nauséabonde ne tarda pas à se répandre, le malheureux Eve avait été littéralement grillé, sans pouvoir pousser un cri, ni se dégager.

— BRUAY. — Le 21 juin, on a retiré du canal de l'Escaut près de l'écluse de *la Folie*, le cadavre d'un homme âgé de 35 à 40 ans, assez bien vêtu et qui paraît avoir séjourné dans l'eau 5 ou 6 jours. L'identité n'a pu jusqu'ici être établie.

Il portait à la tête plusieurs blessures. L'autopsie, faite hier par le docteur Manouvrier, médecin légiste à Valenciennes, a démontré que ces blessures ont été occasionné par un instrument tranchant, et que le corps a été jeté ensuite dans le canal.

L'absence de montre et d'argent dans les poches de cet inconnu font présumer que le crime a eu le vol pour mobile.

On fait les recherches les plus actives pour arriver à découvrir ce que cache ce mystère.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 22 juin. — François Cattoire, rue Turgot, cité Turgot, 15. — Georges Desplanque, rue de Crouy, cour St-Jules, 3. — Georges Vanlaeys, rue no 7, au Pile, maison Lestarquit. — Théophile Delplanque, rue d'Arcole, cité St-Léon, 10.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 22 juin. — François Sinot, 2 mois, rue des Charpentiers, cour Paulus. — Jean-Baptiste Slisenguer, 22 ans, tisserand, rue de l'Epeule, cour Lepers, 15. — Her, présenté sans vie, rue du Bois, 24. — Henri Delegrange, 13 heures 1/2, rue des Longues-Haies, cour Vandeputte, 2. — Charles Blomme, 57 ans, tisserand, rue de Lannoy, fort Desprez. — Alfred Deffontaine, 26 ans, briquetier, dans l'ancien canal, quai de Leers. — Marie Englebert, 27 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu. — Charles Gaerenynck, 51 ans, conducteur, Hôtel-Dieu. — Marie Carbon, 4 mois, grande cité du Pile, 81. — César Renard, 1 mois, rue des Longues-Haies, 120. — Emile Cambier, 19 ans, tisserand, rue de la Barbe d'Or prolongée, 13. — Kléber Breunin, rue Jacquart, cour Chéron, 1.

MARIAGES du 22. — Michel Vandenbesselaer 35 ans, boulanger, et Marie Decourcelle, 22 ans bobineuse. — Elie Sénélar, 28 ans, négociant, et Zoé Delattre, 24 ans, sans profession.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DOLENT-POLLET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Palmyre-Sophie DOLENT, décédée à Roubaix, le 23 juin 1880, dans sa 29e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le vendredi 25 courant, à 8 h. 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin-de-Roubaix, 119.

Belgique

— BRUXELLES. — Un duel au sabre a eu lieu, près de Bruxelles, entre deux officiers supérieurs de gendarmerie. M. le major Englebert, commandant la gendarmerie de Bruxelles, a été assez grièvement blessé à la figure d'un coup de sabre.

La querelle avait pris naissance à propos de questions de service.

— LOUVAIN. — L'arrondissement de Louvain, fort éprouvé depuis deux ans, vient d'être de nouveau frappé par la mort de son plus ancien sénateur, M. le baron d'Overschie de Neeryssche. Profondément dévoué à la cause catholique, M. d'Overschie l'a fidèlement servie pendant sa longue carrière parlementaire. Il était l'un des questeurs du Sénat et sa perte sera vivement ressentie dans la haute assemblée ; il possédait à juste titre la confiance de la droite et l'estime de tous ses collègues en général.

FAITS DIVERS

— ACCIDENT A LA GARE DE COMPIÈGNE. — Un terrible accident est arrivé mardi, à neuf heures du matin, au passage à niveau de la gare de Compiègne, dit le *Progrès de l'Oise*. Une équipe de 20 ouvriers était occupée à décharger un train de ballast qui faisait le service de la gare ; la pluie qui tombait en larges ondées les força à suspendre un instant leur travail et, pour se mettre à l'abri, ils eurent la fâcheuse idée de se coucher sous les wagons de ce train, cela d'ailleurs au mépris du réglement qui le défend d'une manière formelle.

Tout à coup et par une véritable fatalité, un autre train de ballast venant de la ligne en construction de Compiègne à Roye est lancé sur la même voie de garage et va tamponner le train en déchargement. Les ouvriers n'ont pas le temps de fuir. Restés sous les wagons mis en mouvement, ils s'accrochent comme ils peuvent et se laissent traîner jusqu'à l'arrêt. Grâce au sang-froid et au courage du garde frein Payel, qui n'a quitté son poste sur le train qui a tamponné qu'après avoir serré complétement le frein, cet arrêt ne s'est pas fait attendre et les ouvriers qui ont échappé à l'accident lui doivent peut-être leur salut, malheureusement, on n'en a pas moins à déplorer de graves blessures dont les victimes au nombre de quatre ont été transportés immédiatement à l'Hôtel-Dieu.

— UN CRIME HORRIBLE a été commis à Challe, petite commune du canton de Novellenc (Basses-Pyrénées).

Un vieillard de soixante-trois ans, le nommé Prat-Cazalis, fabricant de chaux, avait au lit son petit-fils orphelin, âgé de quatorze ans. D'un tempérament violent, Cazalis maltraitait à chaque instant cet enfant. Il y a quatre jours, il partit avec lui au four à chaux. L'enfant, fatigué sans doute, ne travaillait pas au gré de son grand-père, qui, se mettant en fureur, le frappa brutalement. Le pauvre petit, voulant s'échapper, Cazalis le saisit et le précipita dans le four, allumé depuis plusieurs heures.

Le meurtrier rentra chez lui et dit qu'il avait envoyé le petit Jean dans un pays voisin. Mais le lendemain, ayant une querelle avec sa femme, il lui avoua son horrible crime et la menaça, si elle parlait, de lui faire subir le même traitement.

La femme Cazalis promit de se taire, mais quand son mari fut parti, elle courut à la gendarmerie et dit au brigadier :

— Mon homme est un monstre ; il a brûlé Jean !

Puis elle donna les détails que nous venons de raconter.

Une heure après, Prat-Cazalis était arrêté. On l'écroua d'abord à la gendarmerie, et le lendemain, on lemmena au chef-lieu de canton.

Durant le trajet, en passant sur un petit pont jeté sur le Gave, Cazalis, pressant le pas, échappa aux gendarmes, et avant que ceux-ci eussent pu le retenir, il enjamba le parapet et se précipita dans la rivière.

Lorsque nous avons reçu ces renseignements, son corps n'était pas encore retrouvé.

— Le *Figaro* publie cette étrange nouvelle, mais ne la garantit pas :

« Le parc réservé de Saint-Cloud viendrait d'être loué pour vingt ans, par l'Etat, à une Société anglaise.

» L'Etat se déchargerait ainsi de l'entretien très coûteux de ce parc et recevrait, en outre, une redevance annuelle de vingt-cinq mille francs.

» La Société anglaise aurait l'intention